

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Marché de clientèle pour l'entretien des réseaux d'éclairage public HT/BT de la Voie de Dégagement Est et des carrefours associés

P.J. : 1 projet de délibération

Par délibération 2005/858 du 30 juin 2005, le conseil municipal a autorisé la signature d'un marché de clientèle, d'une durée de 3 ans, avec la société EEC pour l'entretien des réseaux d'éclairage public Haute Tension/Basse Tension (HT/BT) mis en service sur la promenade Pierre Vernier, portion comprise entre la rue Jules Calimbre et le rond-point de l'Eau Vive, sur la Voie de Dégagement Est (VDE) entre le rond-point de l'Eau Vive et la rue Arnold Daly ainsi que sur le carrefour giratoire de Magenta Plage. Ce réseau est alimenté par le poste de transformation municipal « V.D.E. » situé au rond-point de Prony.

Il est précisé que dans le cadre d'un marché de clientèle, la Ville s'engage à confier à un fournisseur l'exécution de prestations suivant les commandes faites au fur et à mesure des besoins.

Ce marché arrivant à échéance le 30 septembre 2008, il convient aujourd'hui de relancer un appel d'offres afin de pourvoir à l'entretien de ces réseaux d'éclairage public qui consiste en :

- une surveillance des installations et une détection des points lumineux défectueux lors de tournées bimensuelles, suivie des réparations nécessaires,
- un service d'astreinte pour intervenir en cas d'urgence sur le réseau,
- une visite annuelle pour assurer une maintenance préventive.

Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire à signer un marché de clientèle d'une durée de 3 ans avec le soumissionnaire retenu par la commission d'appel d'offres pour l'entretien des réseaux d'éclairage public Haute Tension/Basse Tension (HT/BT) de la Voie de Dégagement Est et des carrefours associés.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 15 juillet 2008

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil huit, le mardi 12 août à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean LEQUES, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	MM.	Jean LEQUES	Mme	Eliette COGNARD
		Gaël YANNO	M.	Steeve NEWLAND
	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU	Mme	Maryse BRIATTE
	MM.	Michel VITTORI	Mme	Maraéa NEA
		Jean-Claude BRIAULT	M.	Mikaélé SEA
	Mme	Maryse FRARIN LA MICHELLAZ	Mme	Tiaré LE GOFF
	Mme	Francine BEYNEY	M.	Bill YAMAMOTO
	Mme	Dominique KORFANTY	Mme	Sonia LAGARDE
DATE DE CONVOCAION	MM.	Jean-Claude DOUDOUTE	M.	Christophe CHEVILLON
05.08.2008		Gérard VIGNES	Mme	Jacqueline BERNUT
	Mme	Christiane TERRIER	M.	Frédéric DE GRESLAN
	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI	Mme	Kareen CORNAILLE
	Mme	Virginie RUFFENACH	MM.	Jean VANMAI
DATE D'AFFICHAGE	MM.	Laurent CASSIER		Jean-Pierre DELRIEU
06.08.2008		Luc DEVILLERS	Mme	Michèle LEURS
	Mme	Christine POELLABAUER	M.	Atolomako Marco PULUIUVEA
	MM.	Jean-Robert MONNIER	Mme	Nicole FURIC
		Kanyan Marc CASE	Mme	Pascale DALY
	Mlle	Sabrina KUMAR	M.	Michel CROMBEZ
	M.	Jean WASMAN	Mme	Gloria OUTU
	Mme	Pascale CERTA	M.	David TEVAN
	Mme	Marguerite KATEA	Mme	Lola LOMONT
	Mme	Mireille LEVY		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	Mme	Malia MAUGATEAU	Mme	Bernadette BRIZARD-DUMERY
			M.	Philippe CASSIER	M.	Eric ESCHEMBRENNER
			Mme	Sylvie GRANDJEAN	Mme	Marie-Laure LAFLEUR
Nombre de présents	:	45	M.	Karl-Stephan VIANNENC		
Nombre de votants	:	49				
(4 procurations)						

SORTIE DE :

M. Charles ERIC

Mademoiselle Sabrina KUMAR a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2008/968

autorisant la signature d'un marché de clientèle pour l'entretien des réseaux d'éclairage public HT/BT de la Voie de Dégagement Est et des carrefours associés

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 12 AOUT 2008

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2007/1465 du 20 décembre 2007 relative au budget primitif 2008 de la Ville,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2005/858 du 30 juin 2005, autorisant un marché pour l'entretien des réseaux d'éclairage public HT/BT de la Voie de Dégagement Est et des carrefours associés,

VU la note explicative de synthèse n° 2008/78 du 15 juillet 2008,

La Commission de la Voirie, de la Circulation et des Transports entendue en séance du 22 juillet 2008,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire est autorisé à signer le marché de clientèle, d'une durée de 3 ans, à intervenir avec le soumissionnaire qui aura été retenu par la commission d'appel d'offres pour l'entretien des réseaux d'éclairage public Haute Tension/Basse Tension (HT/BT) de la Voie de Dégagement Est et des carrefours associés.

ARTICLE 2 /

La dépense est imputable au budget de la Ville.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de trois mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 12 AOUT 2008

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

Le Maire,

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
S.F. (dont T.P.S.)	-	2
D.G.S.T. (D.V.)	-	1
AFFICHAGE	-	1